



# PADI Asia Pacific

2019/2020

Assurance responsabilité combinée PADI Pro &  
Assurance dommages corporels de plongée & évacuation PADI  
Résumé de la couverture



- ✓ **La couverture des accidents pour les étudiants en plongée est maintenant incluse**
- ✓ **Augmentation des indemnités des dommages corporels de plongée**
- ✓ **Limite de responsabilité portée à \$20 millions pour la responsabilité générale et responsabilité du fait des produits**

[www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au)

Assurance responsabilité combinée PADI Pro  
& Assurance dommages corporels de plongée & évacuation PADI  
ont été fièrement arrangées par



**V-INSURANCE  
GROUP**

# INTRODUCTION



Le groupe V-Insurance a conçu les produits d'assurance suivants relatifs à la plongée sous-marine exclusivement pour les adhérents de PADI Asia Pacific.

- Assurance responsabilité combinée PADI Pro
- Assurance dommages corporels de plongée et évacuation

## Remarques importantes

Il s'agit d'une condition d'adhésion PADI Asia Pacific pour les adhérents dans les pays suivants d'avoir une assurance responsabilité combinée.

- ✓ Australie      ✓ îles Fidji      ✓ Polynésie française      ✓ Nouvelle Calédonie

Veuillez noter que l'assurance de responsabilité combinée est fortement recommandée à tous les adhérents PADI Asia Pacific où qu'ils soient.

### Qui est le Groupe V-Insurance ?

Le groupe V-Insurance Pt Ltd est un des leaders mondiaux en matière de courtier d'assurance à fournir des services et des ressources spécialisés à des clients de l'industrie des sports et des loisirs. Créé en collaboration avec le courtier d'assurance international Willis Towers Watson, le groupe V-Insurance opère en tant que représentant autorisé de la société (Numéro FCA 797918) de Willis et gère les risques et les besoins en assurance des clients nationaux et internationaux.

Le groupe V-Insurance est dirigé par Rob Veale qui, avec une équipe de professionnels de l'assurance, s'occupe du programme d'assurance PADI Asia Pacific depuis plus de 20 ans. Le groupe V-Insurance est également le courtier d'assurance pour PADI EMEA. Pour plus d'informations sur le groupe V-Insurance consultez le site internet [www.vinsurancegroup.com](http://www.vinsurancegroup.com).

### Qui est l'assureur ?

Moniteurs, assistants moniteurs et chefs de plongée PADI Asia Pacific nommés et en cours.

La formation au premier secours par des moniteurs EFR est également couverte par cette police d'assurance.

### Qui est Willis Towers Watson ?

Willis Towers Watson est l'un des plus grands et des plus anciens courtiers d'assurance au monde, avec 40 000 employés dans 140 pays. Pour plus d'informations sur Willis Towers Watson, rendez-vous sur [www.willistowerswatson.com](http://www.willistowerswatson.com).



### CONTACTEZ-NOUS

Tél. +61 2 8599 8660 ou 1300 945 547 numéro gratuit pour l'Australie seulement  
Email [padi@vinsurancegroup.com](mailto:padi@vinsurancegroup.com)  
Site [www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au)

Level 25, Angel Place  
123 Pitt Street  
Sydney NSW 2000  
Australie

# Assurance responsabilité combinée PADI Pro

La police de responsabilité combinée PADI Pro met en place les couvertures suivantes :

1. Responsabilité civile et des produits
2. Indemnité professionnelle
3. Poursuites criminelles, enquête du médecin légiste, santé et sécurité au travail, frais de défense juridique
4. Responsabilité légale (amendes et pénalités)
5. Gestion des crises/médias
6. Frais d'évacuation, de décompression et de traitement médical des étudiants

## Quelles activités sont couvertes ?

Activités et modules d'apprentissage en classe et en milieu aquatique, y compris la formation et la certification en secourisme, la détermination des normes par l'organisme d'accréditation et toutes les activités liées à la formation, à l'enseignement, à l'observation et au contrôle de la plongée sous-marine récréative.

La couverture comprend toutes les activités relatives à la plongée avec tuba, la plongée sous-marine, la natation, la plongée libre, la plongée technique, l'entretien, la location et la réparation d'équipement et la vente de produits connexes, les excursions sur des bateaux à fond de verre (sans compter les bateaux de plus de 15 mètres de long), le transport de personnes par eau d'une île à l'autre, l'observation des oiseaux, les visites guidées hors plongée, dans la jungle et/ou en forêt, kayak/canoë-kayak, pêche, pêche sous-marine à la lance, photographie et/ou vidéo sous-marine, observation des baleines, plongée sous-marine, scooters sous-marins, jeux de plage et collecte et compte rendu des données obtenues par des plongeurs et plongeurs volontaires sur la santé des récifs coralliens, stand up paddle, conservation et gestion des récifs coralliens pour la communauté générale, les entreprises et agences gouvernementales, projets scientifiques et projets sous-marins, films, médias, faire du vélo et du kayak de mer.

Pour toutes les autres activités qui ne sont pas listées ci-dessus, contactez le groupe V-Insurance qui assurera la liaison avec LIU en votre nom.

### 1. Responsabilité civile et des produits

Cet article protège les entités assurées et les personnes tenues responsables d'un acte de négligence ayant causé des dommages matériels ou corporels à un tiers à la suite d'un accident survenu pendant la période d'assurance (y compris un accident survenu et signalé à l'assureur lors du prêt d'équipement de plongée, de l'entretien du matériel et/ou du remplissage du réservoir à air) mais excluant le devoir professionnel (voir 2. Indemnité professionnelle).

#### Limites de la responsabilité

**Responsabilité civile** 20 000 000 000 AUD par sinistre\*.

**Responsabilité des produits** 20 000 000 000 AUD par sinistre et au Total pour la période de l'assurance\*.

\*Les limites de la responsabilité sont sous-limitées à 5 000 000 USD par sinistre et au total pour la période d'assurance pour les sinistres et les actions intentées auxquelles s'appliquent les lois des États-Unis et du Canada.

Si vous avez besoin de limites de responsabilité plus élevées, contactez le groupe V-Insurance.

#### Coûts et dépenses de justice

Ils sont payés en plus des limites de la responsabilité, sauf pour les déclarations (de sinistre) présentées aux USA et au Canada.

### 2. Indemnité professionnelle

Cet article prévoit l'indemnisation des entités et des personnes assurées si elles sont tenues responsables d'une erreur ou d'un conseil incorrect qui entraîne des dommages corporels ou des dommages matériels ou des pertes financières pour un tiers, qui ont été commis ou allégués en rapport avec la plongée sous-marine et d'autres activités assurées.

#### Limites de la responsabilité

**Responsabilité professionnelle** 5 000 000 AUD par sinistre et dans l'ensemble pendant la période d'assurance.

#### Autres prestations

- La couverture inclut toutes les activités de plongée sous-marine dans lesquelles vous êtes impliquées et ne se limite pas aux cours donnés via PADI. La police d'assurance s'étend à l'enseignement des cours par l'intermédiaire de SSI, NAUI et de tout autre organisme de certification accrédité.
- Aucune exclusion pour la plongée au nitrox ou la plongée technique.
- L'assurance de liquidation de sinistres automatique est incluse afin de vous fournir une couverture une fois que vous arrêtez de travailler.
- Inclusion de projets scientifiques sous-marins et de projets cinématographiques et médiatiques.
- Couverture l'air fourni en surface, les scooters de plongée, les scooters sous-marins, les marcheurs de mer et autres activités similaires.
- La définition de préjudice corporel a été élargie pour inclure la maladie, l'invalidité, le choc, la peur, l'angoisse et les lésions mentales, l'arrestation arbitraire, l'emprisonnement arbitraire, la détention injustifiée, les poursuites abusives, la calomnie, la diffamation, le fait d'être accusé à tort d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel, de brutalités sexuelles ou de viol.

### 3. Poursuites criminelles, enquête du médecin légiste, santé et sécurité au travail et frais de défense juridique

Cette partie vous indemnise pour tous les coûts et dépenses de justice encourus dans ou au :

- La défense d'une procédure criminelle
- Moyens d'atténuation pour une défense criminelle contre un assuré.
- Toute enquête du coroner.
- Toute commission royale d'enquête ou enquête gouvernementale.
- Toute procédure légale entreprise en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail ou d'une loi semblable dans un État, un territoire ou un pays.

#### Limites de la responsabilité

500 000 AUD par sinistre.

### 4. Responsabilité légale (amendes et pénalités)

Cette prestation est payable en cas de décès ou d'invalidité permanente pour des frais tels que le service de conseil ou la gestion des médias.

#### Limites de la responsabilité

300 000 AUD au total pendant la période d'assurance

### 5. Gestion des crises/médias

Cette section s'applique en Australie et en Nouvelle-Zélande et elle vous indemnise pour des amendes et des pénalités en matière de santé et de sécurité au travail encourues à la suite d'une infraction injustifiée qui a été commise ou alléguée dans le cadre d'activités liées à la plongée sous-marine.

#### Limites de la responsabilité

1 000 000 AUD par sinistre.

### 6. Frais d'évacuation, de décompression et de traitement médical des étudiants

Couverture pour un maximum de 10 étudiants par PADI Professional Dépenses médicales d'urgence et évacuation - jusqu'à 5 000 USD par étudiant.

Limite de responsabilité globale

15 000 AUD par police

A franchise de la police d'assurance?

250 AUD par réclamation s'applique

Limitations géographiques

Le monde entier

Assureur

DUAL Australia Pty Ltd pour et au nom de certains assureurs de Lloyd's de Londres.  
ABN : 16 107 553 257

## Exclusions

Les points suivants sont automatiquement exclus des polices de responsabilité combinée PADI (pour la liste complète, référez-vous au libellé de la police) :

- Demandes d'indemnité déjà notifiées en vertu d'une police antérieure.
- Déclarations (de sinistre) présentées contre vous avant le commencement de la période de la police d'assurance.
- Déclarations et circonstances connues de vous avant d'adhérer à PADI ou mentionnées sur votre demande d'adhésion à la responsabilité professionnelle ou toute autre demande antérieure.
- Responsabilité du corps de navire pour les coques de plus de 15 mètres de longueur. Pour les coques de moins de 15 mètres de longueur, veuillez noter que l'usage personnel est exclu de la police d'assurance PADI.

**Remarque : Ces déclarations et circonstances peuvent être indemnisées par votre ancien assureur s'ils ont été déclarés.**

## Quelle est la franchise de la police de responsabilité combinée ?

Il a une franchise de 250 \$ pour toute déclaration de dommage causé à des biens et une franchise nulle pour les déclarations de préjudice corporel.

## Plus d'informations sur la couverture de la police de responsabilité combinée PADI Pro

#### AVIS DE DÉCLARATION, DE POURSUITE OU D'INCIDENT (S'APPLIQUE À TOUTES LES SECTIONS DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ COMBINÉE)

Une déclaration (de sinistre) (telle que définie) doit être faite contre l'assuré pendant la période d'assurance pour que cette police s'applique ; et l'assuré doit immédiatement informer PADI Asia Pacific d'une telle déclaration (de sinistre). Une telle information doit être donnée pendant la période d'assurance pour que cette police d'assurance s'applique. Vous ne devez pas admettre votre responsabilité ou régler une demande d'indemnisation ou engager des frais ou des dépenses sans l'approbation écrite de l'assureur.

*Remarque : Il n'y a pas de franchise à payer en cas de blessure, de responsabilité professionnelle, de frais juridiques ou de responsabilité civile légale.*

#### LIMITATIONS JURIDICTIONELLES

Cette police d'assurance vous couvrira pour une déclaration (de sinistre) portée devant un tribunal du monde entier (à l'exception des États-Unis et du Canada)\*.

\*Veuillez noter que l'exclusion ci-dessus ne s'applique pas à une personne assurée qui a informé PADI Asia Pacific ou le groupe V-Insurance de son intention d'enseigner ou de former temporairement aux USA ou au Canada.

#### LIMITATIONS GÉOGRAPHIQUES

Le monde entier.

#### ASSUREUR

Assureurs Liberty International - Australie (ABN 61 086 083 605), Level 38, Governor Phillip Tower, 1 Farrer Place Sydney NSW 2000



# Assurance dommages corporels de plongée et évacuation pour les adhérents PADI Pro



Prestations de la police d'assurance	OPTION A	OPTION B	OPTION C
Décès & indemnisation forfaitaire	50 000 \$	20 000 \$	10 000 \$
Tétraplégie & paraplégie	50 000 \$	50 000 \$	20 000 \$
Frais médicaux en cas de dommages corporels – y compris les coûts de décompression	300 000 \$	250 000 \$	125 000 \$
Évacuation & Rapatriement	250 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Hébergement supplémentaire - jusqu'à 300 \$ par jour pour un maximum de	15 000 \$	Couverture nulle	Couverture nulle
Annulation de vacances de plongée (250 \$ franchise)	7 500 \$	Couverture nulle	Couverture nulle
Interruption de vacances de plongée (250 \$ franchise)	5 000 \$	Couverture nulle	Couverture nulle
Transport supplémentaire	4 000 \$	Couverture nulle	Couverture nulle
Perte des équipements de plongée (à la suite d'une blessure de plongée sous-marine uniquement)	2 500 \$	Couverture nulle	Couverture nulle
Perte de revenu (14 jours de franchise, période de prestations de 52 semaines)	600 \$/semaine	Couverture nulle	Couverture nulle
Recherche & sauvetage	25 000 \$ avec un avantage cumulé de 100 000 \$ pour un événement	10 000 \$ avec un avantage cumulé de 50 000 \$ pour un événement	5 000 \$ avec un avantage cumulé de 50 000 \$ pour un événement
Prothèse nécessaire après un dommage corporel de l'assuré	5 000 \$	2 500 \$	Couverture nulle
Allocation journalière pour un séjour hospitalier	200 \$	50 \$	Couverture nulle
Coûts d'un interprète en urgence	3 000 \$	1 000 \$	500 \$
Services de conseil	15 séances maximum	5 séances maximum	3 séances maximum
Réhabilitation et équipement technique	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
<b>Prime</b>	<b>205 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>91 \$</b>

Les prestations ci-dessus sont en dollars australiens.

La couverture s'applique à des dommages corporels subis en participant à des activités de plongée sous-marine. Les activités en relation avec la plongée sous-marine comprennent la plongée organisée avec tuba, plongée sous-marine, plongée en apnée, activités récréatives à l'air libre et les activités de natation.

## LIMITATIONS GÉOGRAPHIQUES

Le monde entier.

## ASSUREUR

DUAL Australia Pty Ltd pour et au nom de certains assureurs de Lloyd's de Londres. ABN : 16 107 553 257 Level 6, 160 Sussex Street, SYDNEY NSW 2000

# Foire aux questions

# FAQ

## Questions principales

### Comment souscrire à une assurance ?

Rendez-vous sur [www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au), créez un compte ou connectez-vous sur le portail en ligne.

### Puis-je souscrire à une assurance par téléphone avec une carte de crédit ?

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer la souscription par téléphone.

La législation et la conformité exigent que vous confirmiez par écrit ou en ligne certaines conditions, etc. La manière la plus simple et la plus rapide d'effectuer la couverture est en ligne. Si vous rencontrez un problème, contactez l'équipe de service V-insurance au +61 2 8599 8660.

### Quand commence la couverture ?

La police d'assurance est une police annuelle qui commence le 30 septembre 2019 ou le jour où votre requête est complétée et le paiement est reçu par le groupe V-Insurance, selon la date la plus tardive. Si votre requête n'est pas remplie correctement ou si la prime n'est pas payée, alors la couverture sera mise en place seulement quand ces problèmes seront résolus.

### Quand expire la couverture ?

La couverture se termine le 30 septembre 2020 quelle que soit la date de prise d'effet de la police d'assurance.

### Qu'est-ce que nous recevons comme confirmation de nos assurances ?

Une fois la requête complétée en ligne, vous pourrez voir/imprimer votre attestation d'assurance en ligne. Votre attestation d'assurance vous sera aussi envoyée par mail. Les adhérents qui ont effectué leur requête par courrier recevront également une copie de leur attestation d'assurance par email, dans le cas où une adresse email a été fournie.

### Si ma requête m'est retournée, suis-je toujours couvert ?

Non. La couverture n'est effective que si la requête est correctement remplie et le paiement a été reçu par le groupe V-Insurance.

### Je ne suis pas sûr de mon lieu de travail de cette année. Est-ce que cette police d'assurance me couvre quel que soit mon lieu de travail dans le monde ?

Oui. Tant que vous êtes un adhérent de PADI Asia Pacific lorsque vous souscrivez à l'assurance.

### J'ai souscrit au renouvellement automatique de PADI Asia Pacific. Le renouvellement automatique de mon assurance se fait-il automatiquement chaque année ?

Non. En cas de modification de l'assureur ou de la structure de la police, nous devons avoir la possibilité de vous en informer avant que vous ne preniez la décision de souscrire cette assurance.

## QUESTIONS SUR ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ COMBINÉE

### Je viens de devenir adhérent de PADI Asia Pacific et j'ai besoin d'une assurance pour commencer à travailler. Je n'apparais pas sur la base de données de V-insurance pour souscrire à une assurance.

Cela prend habituellement quelques jours à la base de données pour se mettre à jour et faire apparaître les nouveaux adhérents ou les adhérents qui viennent d'effectuer un transfert depuis une autre région. Si vous avez besoin d'une assurance de toute urgence, contactez le groupe V-Insurance.

### Suis-je couvert pour des activités de plongée commerciale ?

Non. La plongée commerciale est exclue de la police d'assurance.

### Est-ce que la plongée au nitrox et en apnée sont couvertes ?

Oui. Il n'y a pas d'exclusion pour la plongée au nitrox ou en apnée.

### Mon statut d'adhérent est passé de chef de plongée à moniteur. Dois-je payer une prime supplémentaire et recevoir une nouvelle police d'assurance ?

PADI Asia Pacific avertira automatiquement V-insurance du changement de votre statut. La même police d'assurance sera en vigueur et aucune prime supplémentaire ne sera demandée. Une nouvelle attestation d'assurance pourra vous être envoyée indiquant votre changement de statut.

### Pouvons-nous faire inscrire le nom d'un magasin de plongée ou d'un propriétaire de bateau affrété sur notre police, s'il s'agit d'une exigence dans le cadre de mon emploi ?

Oui. Les magasins de plongée et les bateaux affrétés peuvent être notés sur votre police pour leurs droits et intérêts respectifs. Cela ne signifie pas que le magasin de plongée ou le bateau affrété sera indemnisé par votre police d'assurance s'ils sont tenus légalement responsables. Si vous avez besoin d'ajouter une tierce partie à votre police d'assurance, contactez le groupe V-Insurance ([padi@vinsurancegroup.com](mailto:padi@vinsurancegroup.com)).

### Puis-je être remboursé en cas d'annulation de ma police d'assurance ?

Non. La prime ne peut être remboursée/annulée. La police d'assurance a été conçue de manière à vous protéger contre toute poursuite future en responsabilité qui pourrait être intentée contre vous et dont vous n'êtes pas au courant à l'heure actuelle.

### Serai-je couvert par la police d'assurance de responsabilité combinée PADI Pro lorsque je prendrai ma retraite ou que j'arrêterai mes activités de plongée professionnelle ?

Oui, la police de responsabilité combinée PADI Pro vous couvre automatiquement contre la liquidation des sinistres lorsque vous prenez votre retraite ou que vous cessez vos activités de plongée professionnelle. La couverture contre la liquidation des sinistres continue de vous couvrir contre des incidents qui se sont déjà produits mais dont vous n'avez pas encore connaissance tant que le régime d'assurance PADI est disponible avec son extension.

### Est-ce que ma police de responsabilité combinée PADI Pro me couvre pour l'enseignement et les activités par l'entremise d'autres organismes de certification ?

Oui vous serez couvert au même niveau de certification que votre adhésion PADI Asia Pacific.

### Est-ce que ma police de responsabilité combinée PADI Pro me couvre pendant les missions de plongée de référence ?

Oui. Il n'y a pas d'exclusion pour effectuer des plongées de formation en eau libre pour un élève plongeur qui a suivi une formation théorique et une formation en milieu protégé avec un autre instructeur ou un organisme de certification.

### Je possède une assurance indemnité/de responsabilité auprès d'une autre société qui expire en 2018. Cela suffit-il pour être placé dans le statut d'enseignant ?

Oui. À condition que votre police d'assurance réponde aux exigences minimales PADI. Vous devrez fournir une attestation d'assurance directement à PADI Asia Pacific.

### Puis-je étendre ma police d'assurance de responsabilité afin qu'elle couvre d'autres activités comme les formations de surf ?

Il est en effet possible d'étendre votre police d'assurance. Nous devons nous entretenir avec vous pour obtenir plus d'information avant de pouvoir étendre votre police d'assurance.

### Qui dois-je contacter si j'ai connaissance d'un incident qui pourrait donner lieu à une demande d'indemnisation ?

Vous devez remplir un formulaire de rapport d'incident de plongée PADI et le faire parvenir au bureau de PADI Asia Pacific.

Si vous avez besoin d'aide de toute urgence, contactez la ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 du groupe V-Insurance : +61 2 8599 8660 ou sans frais (Australie seulement) 1300 945 547.

### Qui dois-je contacter si un élève nécessite un traitement médical, une évacuation, etc.

Pour obtenir une assistance urgente, veuillez appeler le service d'assistance 24 heures sur 24/24 heures Dual Assist +61 2 8016 9210 ou SMS 61 488 863 244 ou envoyer un courrier électronique [dualassist@auassistance.com.au](mailto:dualassist@auassistance.com.au)

# Foire aux questions

# FAQ

## Questions sur l'Assurance dommages corporels de plongée et évacuation

### Qui est l'assureur ?

L'assurance PADI dommages corporels de plongée & évacuation est émise par DUAL Australia PTY Ltd (Australian Financial Services Licence N° : 280193), agissant en vertu d'un accord d'autorité exécutoire qui donne à DUAL le pouvoir d'agir en tant que mandataire de certains assureurs chez Lloyd's. Veuillez lire et prendre en considération la déclaration de PADI sur les dommages corporels de plongée & évacuation disponible sur [www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au), avant de prendre toute décision concernant ce produit.

### Est-ce que cette assurance me couvre pendant que je travaille en tant que plongeur récréatif, ainsi que mes propres activités récréatives de plongée sous-marine lorsque je ne travaille pas ?

Oui, la police d'assurance vous couvre pour toutes les activités concernant la plongée sous-marine récréative et le snorkelling n'importe où dans le monde. Les activités de plongée commerciale ne sont pas couvertes par cette police d'assurance.

### Est-ce que la police d'assurance dommages corporels de plongée couvre les coûts d'évacuation d'urgence et de rapatriement ?

Oui, jusqu'à 150 000 \$ australiens (250 000 \$ pour l'option A).

### Comment puis-je faire une demande d'indemnité ?

Contactez V-assurance pour obtenir un formulaire de réclamation. Le formulaire de réclamation doit être rempli par le médecin traitant et puis soumis à l'assureur.

## Remarques importantes

### OBLIGATION DE DÉCLARATION

Cette obligation vous oblige à dire à l'assureur tout ce que vous savez qui est pertinent à sa décision de vous assurer et, le cas échéant, à quelles conditions. Une information est pertinente, si vous ou une personne raisonnable, dans les circonstances, savez qu'elle est pertinente. Vous devez informer l'assureur de ces informations avant la mise en place de la couverture et lorsque vous renouvez, prolongez, modifiez ou rétablissez votre police d'assurance.

Vous n'avez pas à dire à l'assureur des choses :

- qui réduisent les risques,
- qui sont évidentes,
- que l'assureur connaît déjà ou devrait connaître au cours de l'entente, ou
- que l'assureur ne souhaite pas connaître.

Si vous ne dites pas à l'assureur toute information pertinente, il peut :

- refuser l'indemnisation,
- réduire un paiement ou un règlement de sinistre, résilier votre police, ou
- dans certains cas, l'annuler.

### CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Nous sommes assujettis à la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et à ses principes nationaux sur la protection des renseignements personnels, qui établissent des normes pour la collecte, l'utilisation, la communication et le traitement des renseignements personnels. Nous respectons votre vie privée et nous nous engageons à protéger vos informations personnelles même lorsque vous n'êtes plus un de nos clients. Notre politique en matière de confidentialité est disponible sur demande.

### Autres informations

Les informations présentes dans cette brochure ne sont qu'un résumé de la couverture fournie. Les polices d'assurance et leurs conditions générales sont disponibles en contactant le groupe V-Insurance or en consultant notre site internet [www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au).

- Les primes pour la police d'assurance de responsabilité combinée PADI Pro et dommage corporel de plongée sont incluses sur les formulaires de requête. Ces primes comprennent tous les droits de timbre, prélèvements et taxes, le cas échéant.
- Les polices d'assurance commencent le 30 septembre 2019 et expirent le 30 septembre 2020.
- PADI n'est pas et ne se présente pas comme un courtier d'assurance autorisé en endossant les produits décrits dans la présente proposition.



## GUIDE DES SERVICES FINANCIERS

Le guide des services financiers (GSF) du groupe V-insurance présente des informations importantes concernant notre relation avec vous. Une copie de notre GSF peut être obtenu en contactant le groupe V-insurance ou à partir de notre site internet [www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au).

## RÉSILIATION

Cette police d'assurance est non résiliable/remboursable, à moins qu'il ne soit annulé dans le délai de rétractation de 14 jours. La police d'assurance a été conçue de manière à vous protéger contre toute poursuite future en responsabilité qui pourrait être intentée contre vous et dont vous n'êtes pas au courant à l'heure actuelle.

## RÉSILIATION

### La police de responsabilité combinée

Cette police d'assurance est non résiliable/remboursable, à moins qu'il ne soit annulé dans le délai de rétractation de 14 jours. La police d'assurance a été conçue de manière à vous protéger contre toute poursuite future en responsabilité qui pourrait être intentée contre vous et dont vous n'êtes pas au courant à l'heure actuelle.

### l'Assurance dommages corporels de plongée et évacuation

Vous pouvez à tout moment annuler cette police en communiquant par écrit avec V-Insurance. Une partie de la prime au prorata sera conservée par l'assureur. Vous ne recevrez aucun remboursement si vous avez fait une réclamation ou si une réclamation est présentée contre la police avant l'annulation.

## Autres produits d'assurance

Contactez le groupe V-Insurance, si vous souhaitez avoir plus d'informations ou un devis d'assurance pour une des polices d'assurance suivantes, polices qui ont été conçues spécialement pour les adhérents PADI.

Veillez noter que certaines des polices d'assurance ci-après ne peuvent être souscrites dans certains pays. La seule police d'assurance que nous pouvons offrir en dehors de l'Australie est l'assurance de centre de plongée PADI & évacuation pour les clients et les étudiants.

- Assurance bateau PADI
- Assurance professionnelle PADI
- Assurance de centre de plongée PADI, dommages corporels & évacuation pour les clients et les étudiants.
- Assurance voyage PADI
- Administrateurs PADI PRRA & Assurance responsabilité des dirigeants

## Contactez-nous

Pour plus d'informations,  
contactez-nous...



Level 25, Angel Place, 123 Pitt Street  
SYDNEY NSW 2000 Australie

Tél + 61 2 8599 8660 or 1300 945 547

A background image showing two divers underwater. One diver is in the foreground, looking towards the camera, while another is slightly behind and to the right. They are both wearing full scuba gear, including masks, regulators, and BCDs. The water is clear and blue.

# [www.padiinsurance.com.au](http://www.padiinsurance.com.au)